



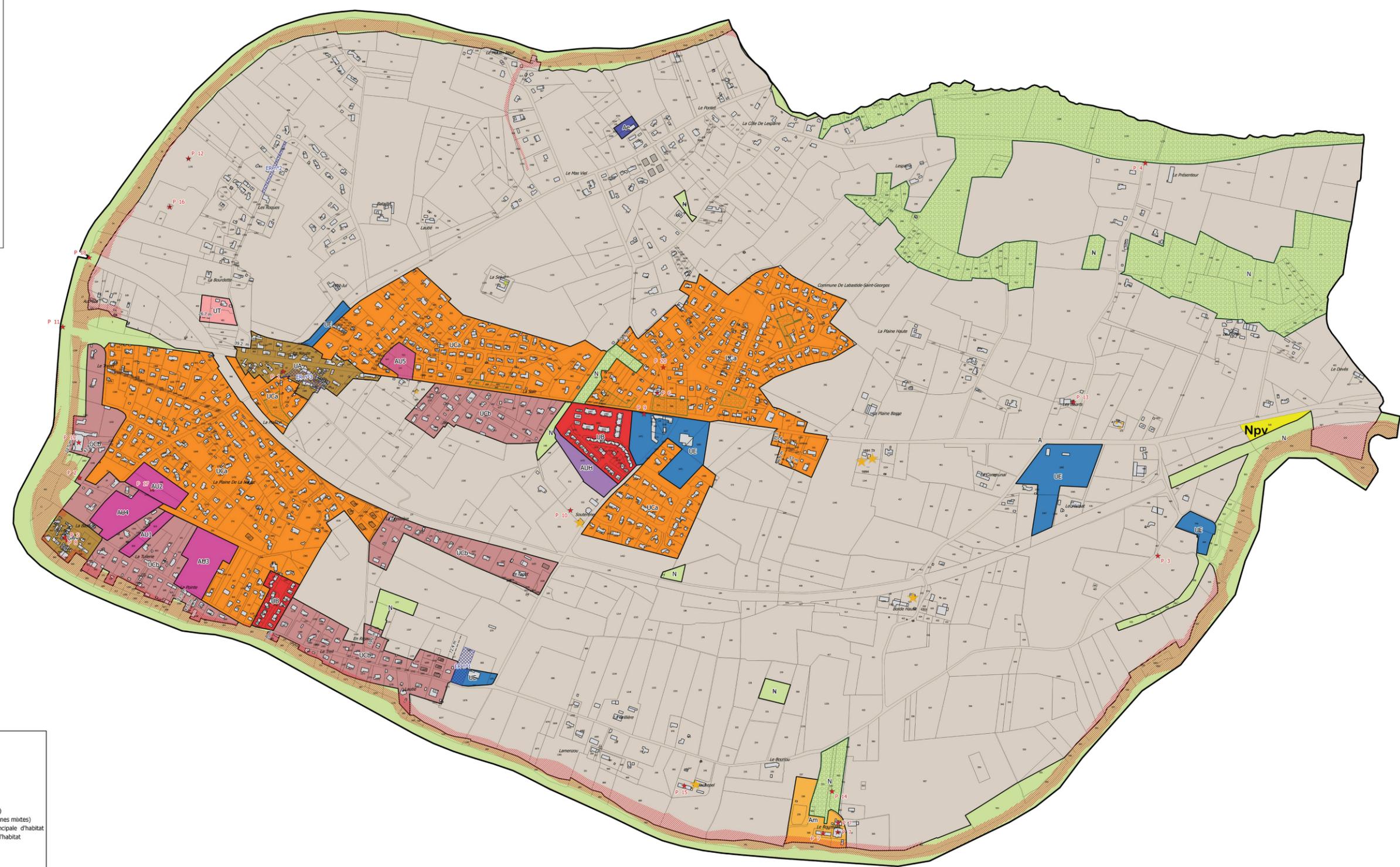
Plan Local d'Urbanisme de Labastide Saint-Georges (81)

Modification n°1

Document graphique
Plan de zonage général
Notice explicative

Echelle : 1 : 4 000

Document support à la définition
des Zones d'Accélération
des Energies Renouvelables
(ZAErR)



Légende

- Limites communale
- Parcelles
- Bâti
- Nouveau bâti

Zonage

- UA: Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat (Cœurs de hameaux)
- UB: Extensions urbaines denses à vocation principale d'habitat (Formes urbaines mixtes)
- UCa: Extensions urbaines pavillonnaires relativement denses, à vocation principale d'habitat
- UCb: Extensions urbaines pavillonnaires peu denses, à vocation principale d'habitat
- UE: Zone urbaine à vocation d'équipements
- UT: Zones urbaine à vocation d'équipement touristique
- AU: Zone à urbaniser à vocation principale de logement
- AUH: Zone à urbaniser à vocation principale d'hébergement
- Ae: Secteur de taille et de capacité limitée pour la gestion d'une activité existante
- Am: Secteur de taille et de capacité limitée pour la gestion du Monastère
- A: Zone agricole
- N: Zone naturelle à préserver
- Npv: Zone naturelle photovoltaïque (sous secteur zone N)

★ Changement de destination (devient constructible)

Prescriptions

- Espaces boisés classés (Article L. 113-1 et L.113-2 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements réservés (Article L.151-41 alinea 1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements réservés logement social (Article L.151-41 alinea 4 du Code de l'Urbanisme)
- Secteurs à risques (Article R.111-2 du Code de l'Urbanisme)
- Changement de destination (Article L151-11 du Code de l'Urbanisme)
- Elements patrimoniaux (Article L151-9 et L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Tableau des emplacements réservés

NUMERO	OBJET	DESTINATAIRE
ER n°1	Stationnement/annexe salle des fêtes	Commune
ER n°2	Création de voirie	Commune
ER n°3	Aménagement espace public	Commune

